

# LE CONSEIL MUNICIPAL A VOTE LE BUDGET PRIMITIF DE 1971

Comme nous l'avons dit hier, le conseil municipal s'est réuni vendredi soir, en séance extraordinaire. M. Philippe Giovannini, maire, qui présidait, avait auprès de lui M. Maurice Paul, Mme Josette Vincent, M. Alex Peiré, adjoints.

Cette réunion était très importante et 56 questions étaient inscrites à son ordre du jour.

L'assemblée devait procéder tout d'abord à la désignation de deux adjoints supplémentaires. A l'unanimité, MM. Marius Autran et Félix Leyret furent élus.

Toujours à l'unanimité, le conseil élit ensuite de la façon suivante ses délégués aux commissions, comités et congrès :

— Caisse des écoles : M. Autran, Mme le docteur Dupoyet, M. Jouvenceau, Mme M.-L. Merle, M. Louis Brémont.

— Aide sociale : Mme Josette Vincent, Mme Salou, Mme Paganelli, M. Etienne Peyré.

— Office municipal d'H.L.M. : MM. Philippe Giovannini, Alexandre Peiré, Etienne Peyré, Pierre Cauro.

— Syndicat de l'Est, alimentation en eau : MM. Maurice Paul, Jacques Brémont.

— Syndicat intercommunal, émis-

saire commun : MM. Alexandre Peiré, Claude Cayol.

— Syndicat intercommunal, aire toulonnaise : MM. Marius Autran, Bender, Chambon.

— Commission locale professionnelle : MM. Grimaud, Jouvenceau, Dauban.

— Délégués au conseil d'administration du C.E.S. Berthe : MM. Autran, Louis Brémont.

— Délégués au conseil d'administration du lycée Beaussier : MM. Jean Passaglia, Spreicher.

— Commission paritaire : MM. Philippe Giovannini, Grimaud, Dauban, Jacques Brémont, Maurice Paul, Mme Josette Vincent, MM. Jean Passaglia, Rochild, Garcia, Bacchi, Martine, Meunier, Jouvenceau.

— Syndicat intercommunal, application du statut du personnel : MM. Jacques Brémont, Grimaud.

## LE BUDGET

D'autre part, au cours de cette séance, M. Giovannini présenta le budget primitif de La Seyne pour l'année 1971. Voici les chiffres :

— Section des investissements : les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme suivante : 15.473.277,46 F.

— Section de fonctionnement : recettes : 23.167.232,82 F ; dépenses : 23.167.223,64 F.

— Balance générale : dépenses : 58.689.290,06 F ; recettes : 58.689.299,24 F. Excédent : 9,18 F.

Après que M. Giovannini eût commenté et expliqué les divers chapitres de ce budget, l'assemblée lui donna une unanime approbation.

## LA RETRAITE A SOIXANTE ANS

A la fin de cette séance, le conseil devait voter la motion suivante, présentée par M. Garcia, concernant l'avancement de l'âge de la retraite :

« Le conseil municipal de La Seyne, réuni le 23 avril 1971, entend attirer l'attention du gouvernement en ce qui concerne la réduction du temps de travail et en premier lieu l'avancement de l'âge de la retraite à soixante ans.

« Il est de notoriété publique que les conditions de travail de plus en



M. Marius Autran, adjoint au maire.

plus pénibles usent prématurément la santé des travailleurs. Combien meurent sans avoir atteint l'âge de la retraite ou quelques mois seulement après, sans avoir pu réellement en jouir ainsi qu'ils l'auraient mérité. Cette raison à elle seule justifie la revendication de l'avancement de l'âge de la retraite.

« Mais il y a un autre motif. La France compte actuellement environ cinq cent mille chômeurs et les demandes d'emploi non satisfaites augmentent sans cesse, sans parler du problème sérieux des jeunes qui sortent des études et ne savent où trouver du travail. Ceci est encore plus vrai pour notre département du Var où le problème des jeunes

atteint une acuité particulière. N'y a-t-il pas là de quoi justifier la lutte actuelle que mènent les travailleurs pour la retraite à soixante ans avec des ressources suffisantes et le retour aux 40 h sans perte de salaire ?

« MM. Pompidou et Ceyrac ont déclaré qu'il était impossible d'avancer l'âge de la retraite sans donner un coup terrible à l'économie nationale. Tout près de nous, il y a l'Italie où la retraite est à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes, et il n'y a pas, que nous sachions, effondrement de l'économie nationale de ce pays.

« Quant aux assertions selon lesquelles les travailleurs opposeraient une certaine résistance à la diminution du temps de travail, que ce soit sous la forme de l'avancement de l'âge de la retraite ou de réduction de la durée hebdomadaire, elles relèvent de la plus haute fantaisie et les mouvements unitaires et massifs des 7 et 21 avril suffisent eux-mêmes à les démentir.

« Le conseil municipal de La Seyne, élu d'une cité laborieuse et ouvrière dans son essence, demande en conséquence au gouvernement de reconsidérer sa position et de donner droit aux justes et légitimes aspirations des travailleurs. »



M. Félix Leyret, adjoint au maire.